

Messieurs, de réclamer pour la ville de Lyon, la propriété de cette pierre.

S'il entre dans vos vues de faire la réclamation qui vous est conseillée et que la Bibliothèque impériale, accédant à votre désir, consente pour vous à la cession de la pierre d'Albigny, je ferai la proposition que cette inscription, avec une ou deux autres également fausses, qui existent sous les portiques de votre Palais-des-Arts, soient réunies en un même endroit de ces portiques et qu'un écriteau très-apparent avertisse le public de leur fausseté ; qu'en outre, un distique latin accompagnant l'écriteau accusateur, exprime toute la sévérité de votre opinion pour les productions de ce genre ; car il ne faudrait pas, pour l'honneur des corps savants de notre ville, que l'étranger, après avoir visité notre Musée lapidaire, pût emporter de Lyon le soupçon que personne n'y sait faire le discernement entre une inscription fausse et une inscription sincère.

Au siècle dernier, Bimard de la Bastie, a eu à soutenir contre Valbonnais et le président Bouhier, pour démontrer la fausseté de l'inscription d'Albigny, une savante discussion insérée tout au long en tête du *Thesaurus inscriptionum* de Muratori. Sa dissertation développée avec l'érudition et toute la pénétration d'esprit qui lui sont habituelles, peut être regardée comme le jugement définitif sur la question, si toutefois l'on peut dire sérieusement qu'il y ait jamais eu là le sujet d'une question. Entrant dans quelques détails sur les motifs qui ont pu, surtout à l'époque de la renaissance des lettres, porter des fauteurs de systèmes, des mauvais plaisants, ou simplement des amateurs de l'antiquité, à des contrefaçons épigraphiques, Bimard cite une épigramme de Sannazar qui, assurément, ne déparera en rien notre humble travail pour lui servir d'épilogue :

Tanquam prisca mihi, saxoque inventa vetusto